

**Mise en garde**

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 3 novembre 2014 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations  
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut  
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des  
relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

---

**CA14 16 0362**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014 :

- en retirant le point 40.03 « Avis de motion – Règlement sur les tarifs » et le point 51.01 « Comité aréna »;

- en ajoutant sous affaires nouvelles 70.02.1, le dépôt de l'intervention de la direction des travaux publics dans le contrat de déchetage des branches.

**PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

D'ajouter un dossier pour la modification du trottoir face au 6545 Avenue Durocher.

**VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** Les conseillères Cardyn, Forget, Gremaud et Pollak

**Vote contre:** La mairesse Marie Cinq-Mars

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

---

**DEUXIÈME AMENDEMENT**

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ajouter un dossier d'appui concernant le Centre local de développement (CLD).

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Proposition principale telle que modifiée adoptée à l'unanimité.**

10.02

---

**10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 20 H 20

CITOYENS	SUJETS
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative Le Suroit
MME. GINETTE CHARTRÉ	Violence et intimidation

CITOYENS	SUJETS
M. YVES LÉTOURNEAU	Dépôt d'une pétition
MME. MARIE LISE LAPIERRE	Droit de parole à la période de questions
M. ALAIN THÉRIAULT	Installation des antennes Telus
MME. MALKA ROSENBERG	Sukkoth
MME. ROSE STERN	Sukkoth
M. PIERRE LACERTE	Pétition de Projet Montréal/Dépôt de document
M. ALEXIS HUDON	Bixi
M. MAYER FEIG	Autobus scolaires

---

**CA14 16 0363**

**Période de questions du public**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

De prolonger la période de questions de 30 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (SUITE)**

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 21 ET SE TERMINE À 20 H 55**

MME. MARICLAUDE OUMET	Circulation
MME. CYNTHIA KELLY	Consultation du 29 octobre
M. ROBERT BIXEN SPANNER	Sukkoth

MME. GITTA BIXEN SPANNER	Éclairage de rue
M. JEAN LAPOINTE	Aménagement Place Marcelle-Ferron

---

**10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 H 55 ET SE TERMINE À 20 H 57**

Mme Céline Forget	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Travaux à l'entrée de la salle du conseil (vestiaire manquant)</li><li>✓ Demande d'avril pour mise à jour du Plan de mesures d'urgence</li></ul>
-------------------	--

---

**CA14 16 0364**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA14 16 0365**

**APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015 aux dates indiquées au Sommaire décisionnel; lesdites séances étant tenues à la salle du conseil d'arrondissement située au 530 avenue Davaar.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1141867021

**CA14 16 0366**

---

**APPROUVER LA LISTE DES RUES VISÉES PAR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (PRR 2015) POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU MONTANT DE 1 743 000 \$, INCLUANT LES TAXES**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

**D'APPROUVER** le choix des rues proposées au sommaire décisionnel pour les travaux de réfection des chaussées et des trottoirs dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR 2015) pour l'arrondissement d'Outremont au montant de 1 743 000 \$, incluant les taxes et ce pour les points 1 et 2 indiqués au sommaire décisionnel, à savoir :

- 1) Les rues visées par le programme de réfection des rues et trottoirs
- 2) Les rues qui ont été sélectionnées pour des interventions souterraines et qui devront être inscrites sur la liste des travaux

En reportant la section 3 (rues visées par le programme de planage au conseil du mois de décembre).

Un débat s'engage.

---

**AMENDEMENT**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** le choix des rues intégralement proposées au sommaire décisionnel pour les travaux de réfection des chaussées et des trottoirs dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR 2015) pour l'arrondissement d'Outremont au montant de 1 743 000 \$, incluant les taxes et ce pour les points 1, 2 et 3 indiqués au sommaire décisionnel.

VOTE SUR L' AMENDEMENT

**Votent en faveur:** La mairesse Marie Cinq-Mars et la conseillère Pollak

**Vote contre:** Les conseillères Cardyn, Forget et Gremaud

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

**Votent en faveur:** Les conseillères Cardyn, Forget et Gremaud

**Vote contre:** La mairesse Marie Cinq-Mars et la conseillère Mindy Pollak

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12.01 1145078037

**CA14 16 0367**

---

**RENOUVELER L'ENTENTE AVEC VILLE DE MONT-ROYAL À L'EFFET QU'ELLE FOURNISSE LE SERVICE DE RÉPARTITION DES APPELS POUR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

**AINSI QUE POUR LES GARDIENS DE PARCS DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE POUR UNE DURÉE D'UN AN, DU 21 JUILLET 2014 AU 20 JUILLET 2015 AU MONTANT DE 30 722,52 \$, TAXES INCLUSES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RENOUELER** l'entente de services avec Ville de Mont-Royal pour une durée d'un (1) an, du 21 juillet 2014 au 20 juillet 2015, pour la gestion des appels téléphoniques et radiophoniques de l'arrondissement d'Outremont, en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux administratifs, au montant de 30 722,52 \$ taxes incluses;

**D'IMPUTER** cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel;

**D'AUTORISER** le directeur d'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement tout document confirmant le renouvellement de cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1143045004

---

#### **CA14 16 0368**

**AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME TOTALE MAXIMALE DE 33 038,96 \$ (TAXES INCLUSES) AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'OUTREMONT EN PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES INSCRIPTIONS ET POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PATINAGE ARTISTIQUE, POUR LA SAISON 2014-2015, DONT LA PROVENANCE EST RÉPARTIE COMME SUIV 29 249 \$ PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET 3 789,96 \$ PROVENANT DU SURPLUS**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** le versement d'une somme totale maximale de 33 038,96 \$ (taxes incluses) au Club de patinage artistique d'Outremont en paiement des redevances sur les revenus générés par les inscriptions et pour les services professionnels rendus dans le cadre des activités du programme de patinage artistique, pour la saison 2014-2015;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1142504018

---

#### **CA14 16 0369**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ AU GROUPE SCOUT ET GUIDE DE LA 55<sup>E</sup> GUYNEMER D'OUTREMONT POUR LA CÉLÉBRATION DU 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE L'ORGANISME - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ACCORDER**, à même les surplus au budget, une contribution financière de 500 \$ au Groupe scouts et guides de la 55e Guynemer d'Outremont pour la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'organisme;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 CTA1142504019

---

**CA14 16 0370**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2014, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2014**

**DÉPÔT** des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014.

30.01 1146430018

---

**CA14 16 0371**

**DÉPÔT DES VIREMENTS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2014**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2014.

30.02 1146430017

---

**CA14 16 0372**

**RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES - SOMMAIRE DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - SEPTEMBRE 2014**

**DÉPÔT** du sommaire des décisions déléguées pour le mois de septembre 2014.

30.03 1146695004

---

**CA14 16 0373**

**ADHÉRER AU PROJET SÉRAM (SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL) DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE RADIO COMMUNICATION ET ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE SUPPORT 1ER NIVEAU DU SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS (SMRA) POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS, POUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS - DÉPENSE ESTIMÉE DE 102 252 \$, INCLUANT LE COÛT DES LICENCES PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

Conditionnellement à ce que la Ville de Montréal prenne charge de toute éventuelle réclamation (pénalité et préjudices) pouvant découler de la résiliation du contrat intervenu entre le Groupe ECOM et Bell mobilité Radio avant son terme le 30 juin 2018 et dégage l'arrondissement de tout impact financier relatif à cette éventualité:

**D'ADHÉRER** au projet SÉRAM du Service des technologies de l'information (STI) aux fins de modernisation du système de radio communication de l'arrondissement;

**D'ACCEPTER** l'offre de service de support de 1er niveau du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour les nouveaux équipements de radio communication pour une période de dix (10) ans, et de s'engager à assumer les frais à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement selon le tarif établi dans la présente offre de service (montant estimé à 4 635,00 \$ pour la première année de déploiement);

**DE MANDATER** le Service des technologies de l'information pour la gestion des licences des radios de l'arrondissement;

**D'EFFECTUER** un transfert budgétaire permanent de 5 150,00 \$ de l'arrondissement vers le STI à partir de l'implantation en 2015 pour le paiement et la gestion des licences;

**D'IMPUTER** les dépenses d'entretien de 1er niveau conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense étant assumée par l'arrondissement.

**DE MANDATER** l'administration pour entreprendre les démarches requises auprès du contentieux pour procéder au retrait de l'arrondissement du groupe ECOM et du contrat avec Bell Mobilité Radio lors du déploiement du projet SÉRAM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1143045005

---

#### **CA14 16 0374**

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 50 000 \$ POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ DJL (ENTENTE 947225) POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 50 000 \$ pour l'achat d'asphalte chez Construction DJL inc.(Entente-cadre 947225 – Enrobés bitumineux à chaud – Article 2) pour permettre la réalisation de travaux de revêtement mince dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1145069013

---

#### **CA14 16 0375**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE LA DÉLIMITATION D'UN SECTEUR DU SYSTÈME DE VIGNETTES**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn



**D'ADOPTER** le règlement AO-272 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de réviser la délimitation du secteur numéro 4 afin de permettre l'obtention de vignettes aux résidents de bâtiments sur la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre l'avenue Dunlop et la limite ouest de l'Arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1145069016

---

#### **CA14 16 0376**

##### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE SUR LES SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2015)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2015)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce projet de règlement concerne l'imposition d'une taxe correspondant à l'espace fiscal cédé par la Ville de Montréal plus 2% d'indexation.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1146695006

---

##### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015)**

Ce dossier a été retiré.

---

#### **CA14 16 0377**

##### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE DEUX ZONES D'ARRÊT INTERDIT - PARTIE DU CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE OUTREMONT COMPRISE ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter deux zones d'arrêt interdit sur l'avenue Outremont au côté sud de l'avenue Bernard. :

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1145069017

---

#### **CA14 16 0378**

##### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT AFIN DE PERMETTRE LE STATIONNEMENT ANGULAIRE À 45 DEGRÉS SUR LE CÔTÉ NORD DE L'AVENUE ATLANTIC ET LE STATIONNEMENT DU CÔTÉ SUD DE LA PARTIE DE LA RUE BEAUBIEN COMPRISE ENTRE L'AVENUE DUROCHER ET LA PREMIÈRE RUELLE À L'EST**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de spécifier que le stationnement d'un véhicule routier doit se faire de façon parallèle à la bordure à l'exception des endroits où le stationnement angulaire à 45 degrés est permis

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1145069018

---

**CA14 16 0379**

**AVIS DE MOTION - REMPLACEMENT DES ARRÊTS OBLIGATOIRES PRÉSENTS AU CARREFOUR DES AVENUES DAVAAR ET DU MANOIR PAR DES FEUX DE CIRCULATION MUNIS DE FEUX PIÉTONNIERS - ANNEXES «A» ET «B» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier les annexes «A» et «B» du Règlement numéro 1171 suite au remplacement les arrêts obligatoires localisés au carrefour des avenues Davaar et du Manoir par des feux de circulation munis de feux piétonniers.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1145069019

---

**CA14 16 0380**

**DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AU 133, AVENUE DE L'ÉPÉE, UNITÉS 1 À 6 INCLUSIVEMENT**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 3 septembre 2014 d'accorder cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise concernant cet immeuble, et ce, en vertu des dispositions du règlement 1276;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande, dans le journal l'Express d'Outremont, édition du 25 septembre 2014;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899052;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER sur la base des documents joints au dossier décisionnel, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise au 133, avenue De l'Épée, unités 1 à 6, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1141899052

---

**CA14 16 0381**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1311, AVENUE VAN HORNE; 1213, AVENUE BERNARD; 1307, AVENUE VAN HORNE; 79, AVENUE COURCELETTE; 5759, AVENUE DUROCHER; 5314, AVENUE DUROCHER ET 558, AVENUE ROCKLAND**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 octobre 2014 d'approuver les demandes de PIIA concernant les immeubles indiqués au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899055;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1311, avenue Van Horne;  
1213, avenue Bernard;  
1307, avenue Van Horne;  
79, avenue Courcelette;  
5759, avenue Durocher;  
5314, avenue Durocher;  
558, avenue Rockland.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1141899055

---

**CA14 16 0382**

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 71, AVENUE MAPLEWOOD**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 octobre 2014 de refuser la demande de PIIA concernant le 71 avenue Maplewood;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899056;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**DE REFUSER** la demande de modification d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal au 71, avenue Maplewood, en vertu du règlement 1189 portant sur les PIIA, le tout pour les motifs indiqués au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1141899056

---

**CA14 16 0383**

**RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DE QUATRE ANTENNES AU 615, AVENUE STUART**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE RETIRER ce dossier de l'ordre du jour.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1141899050

---

**CA14 16 0384**

**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR UNE PÉRIODE DE 4 MOIS**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

**DE DÉSIGNER** la conseillère Jacqueline Gremaud mairesse-suppléante pour la période du 21 novembre 2014 au 21 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1140806001

---

**APPROUVER LA CRÉATION DU COMITÉ ARÉNA DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA D'OUTREMONT**

Ce dossier a été retiré.

---

**CA14 16 0386**

**DÉPÔT DE LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - RÈGLEMENT AO-268**

**DÉPÔT** de la lettre du Ministère des transports en date du 6 octobre 2014 confirmant que le Ministère ne recommandera pas l'exercice du pouvoir de désaveu du Règlement AO-268. Ce règlement qui réduit la vitesse à 30 km/h dans les rues locales entrera en vigueur dans le 90 jours de son adoption (adoption qui a eu lieu le 2 septembre 2014).

61.01 1140806002

---

**CA14 16 0385**

**DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS**

**DÉPÔT** du compte rendu du comité sur la circulation et le stationnement du 29 septembre 2014.

70.01

---

**CA14 16 0387**

**AFFAIRES NOUVELLES - DÉPÔT DE L'INTERVENTION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DANS LE CONTRAT DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES**

**DÉPÔT** de l'intervention du directeur des travaux publics dans le contrat de déchiquetage des branches.

70.02.1

---

**CA14 16 0388**

**AFFAIRES NOUVELLES - MODIFICATION DU TROTTOIR SITUÉ FACE AU 6545 AVENUE DUROCHER**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

**DE DEMANDER** à l'administration de procéder à la modification du trottoir situé devant une des portes de chargement de l'immeuble du 6545 avenue Durocher, tel qu'indiqué au plan joint à la présente résolution, afin de faire une descente bateau permettant les livraisons;

**DE DEMANDER** à l'administration d'imputer cette dépense à même le budget de fonctionnement des travaux publics.

---

Un débat s'engage.

---

**D'EXEMPTER** la requérante du paiement des frais.

VOTE

**Votent en faveur:** Les conseillères Cardyn, Forget, Gremaud et Pollak

**Vote contre:** La mairesse Marie Cinq-Mars

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.02.2

***REFUS DE SIGNER PAR LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS,  
EN VERTU DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (L.R.Q., ch. C-19)***

---

**CA14 16 0389**

**AFFAIRES NOUVELLES - APPUI AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)**

Considérant l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

Considérant que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M \$ à 32 M \$);

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Considérant que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

Considérant que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

**DE DÉNONCER** l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

**DE DÉNONCER** l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

**DE RÉAFFIRMER** le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

**D'APPUYER** le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02.3

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 21 h 50.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Me Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014.